

## Conditions générales de location Le Canal à Vélo

**1)** La Maison du Vélo, ci-après dénommée « le loueur », se réserve le droit d'apprécier la capacité et l'aptitude du client à utiliser un vélo dans le cadre du service de location. Le client, ci-après dénommé « le locataire », déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. Il déclare également être couvert par une assurance responsabilité civile.

**2)** Le « locataire » accepte cette offre sans réserve et s'engage à respecter les dispositions contractuelles du présent contrat.

### **3) Propriété**

Le matériel loué (vélos et accessoires) reste la propriété exclusive du loueur pendant toute la durée de la location. A ce titre, le matériel est insaisissable par des tiers. Le locataire n'a pas le droit de le céder ni de le sous-louer à un tiers. Il ne peut apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

### **4) Responsabilité**

Le locataire reconnaît que le matériel loué est en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur lors de la location.

Le locataire s'engage à ce qu'il soit utilisé avec soin, pas au-delà de ses capacités. En cas de défaillance technique du matériel loué, le locataire ne peut entreprendre des réparations qu'après l'accord de la Maison du Vélo. En aucun cas le locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts. Le locataire déclare que les utilisateurs du matériel sont aptes à la pratique du vélo et n'ont aucune contre-indication médicale. Il s'engage à ce que ces derniers respectent le Code de la route. S'ils contrevenaient aux lois et aux réglementations en vigueur, la Maison du Vélo ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable.

La location opère le transfert de la garde juridique du matériel au locataire. Celui-ci dégage la Maison du Vélo de toutes responsabilités découlant de l'utilisation du matériel loué et des itinéraires éventuellement suggérés, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages causés à des tiers. Le locataire assume la responsabilité totale du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution.

Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel. En cas de sinistre, le matériel sera facturé au prix du matériel neuf ainsi que les frais de remise en état suivant le tarif en cours.

### **5) Assurances**

#### **5.a - Sans contracter notre assurance tulip**

Le locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel, ou de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde. Il peut assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance devra alors couvrir les risques de vol, de perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause ou la nature.

#### **5.b - En contractant notre assurance tulip**

Le locataire assure le vélo loué pour 1€/jour et ne règlera que 10% de la réparation en cas de casse ou 10% du prix du vélo en cas de vol si les conditions de mytulip.io sont respectées.

### **6) Réservation**

Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de location «Le Canal à Vélo». Toutes les réservations doivent faire l'objet d'un écrit, courrier, e-mail ou fax, de la part du client et ne seront acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Le matériel faisant l'objet d'une réservation acceptée demeurera disponible 120 minutes après la date et heure de départ prévue.

### **7) Conditions d'annulation**

Annulation à plus de 24h de votre départ : Remboursement de votre acompte avec 5€ de frais de gestion

Annulation à moins de 24h de votre départ : Pas de remboursement. Exception faite d'un reconfinement local ou national vous impactant (Covid 19) ou la contraction de ce dernier. (Justificatif de l'assurance maladie à fournir en tant que contractant ou cas contact). 5€ de frais de gestion sur le remboursement.

Report sans frais sous forme d'avoir pour une durée de 1 an.

### **8) Tarifs**

Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la location. Le taux de TVA est celui en vigueur (20 %) sur l'ensemble de nos services.

### **9) Conditions de règlement**

Un acompte de 30 à 100% est demandé à la réservation (dépendant de la proximité du départ) et le solde le jour de la remise du matériel. Le locataire pourra payer par espèce, chèque, carte bancaire, chèque vacances ou virement. Les frais de banque éventuellement générés par le virement, notamment venant de l'étranger, seront exclusivement à la charge du client. Ils seront donc systématiquement refacturés par la Maison du Vélo au locataire.

### **10) Dépôt de garantie**

Préalablement à la remise du matériel loué, le contractant doit verser un dépôt de garantie d'un montant forfaitaire pour chaque vélo/remorque loué.e. En cas de sinistre ou non restitution du (ou partie du) matériel loué, le matériel lui sera facturé au prix du matériel neuf et leurs frais de remise en état au tarif en cours (cf. paragraphe Responsabilité).

Le dépôt de garantie peut être encaissé immédiatement et sans préavis dans le cas de non respect du présent contrat, et notamment dans les cas suivants :

- Défaut de restitution du matériel à la date stipulée par le présent contrat.

- Défaut de paiement de(s) (la) facture(s).

Le dépôt de garantie sera rendu au contractant ou détruit au terme du présent contrat une fois l'intégralité du matériel loué restitué et vérifié, et la ou les facture(s) acquittée(s).

### **11) Vol**

#### **11.a - Sans souscription à l'assurance Tulip**

En cas de vol du (ou partie du) matériel loué, la Maison du Vélo se verra contrainte de facturer le matériel non restitué au prix du matériel neuf suivant le tarif en cours (cf. paragraphe Responsabilité).

#### **11.b - Avec souscription à l'assurance Tulip**

Le locataire s'engage à respecter les conditions de l'assurance mytulip.io et se verra facturé 10% du prix du matériel.

### **12) Informatique et Libertés**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le locataire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il est possible d'en faire la demande à : protectiondp@maisonduvelotoulouse.com, ou en adressant un courrier à l'adresse suivante : Maison du Vélo – 12 bd Bonrepos – 31000 TOULOUSE.